## DIVISION DU LAC SAINTE-CLAIRE ET DE LA RIVIÈRE THAMES.

PETER McCann,
P. McCarron,
A. Brady,
T. McQueen,
C. W. Raymond,
John B. Moody,

Etat comparatif du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

Espèces de poisson.	1875.	1876,	1877.	1878.	1879.	1880.
Poisson blanc brls do lbs. do nomb.		299	141	235	200	43 8,800
Truite brls Hareng "	••••••	140 500	190 445	135 378	110 288	35 350
Maskinongé " Achigan	39	96	$ \begin{array}{c c}  & 1\frac{1}{2} \\  & 302 \\  & 39 \end{array} $	233 64	310 113	167 38
Doré	1,302 704	492 635	642 531	414 655	621 836	571 699
Poisson emp. pour la consom. locale "					366	392
Total en barils	2,045	2,167	2,2912	2,114	2,848	2,339
Valeur	\$10,225 00	\$12,395 00	\$12,581 50	\$11,767 00	\$14,300 00	\$10,864 00

## DIVISION DE LA RIVIÈRE DÉTROIT.

Ed, Boismier, garde-pêche.

Etat comparatif du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

Espèces de poisson.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.
Poisson blanc         nomb.           Hareng         brls.           Maskinongé         "           Achigan         "           Brochet         "           Dorè         "           Esturgeon         "           Poisson commun         "           Poisson empl. pour la cons.loc.         "	72,275 2 4 117	72,000 4 14 10 217	45,800 623 10 15 39 96	77,700 301 8 16 13 143 460 157	103,500 406 14 9 35 176 381 285 470
Total en barils	1,0511	860	1,677	1,992	2,760
Valeur	\$8,025 50	<b>\$7,158 00</b>	\$10,239 00	\$13,270 00	\$17,864 00

Le rendementide la pêche dans cette division continue d'augmenter; cette année il a considérablement dépassé celui de toutes les années antérieures. Le garde-pêche Boismier n'hésite pas à attribuer cet heureux résultat aux opérations de pisciculture qui se font à l'établissement de Sandwich, et il dit que la plus grande partie du poisson pris cette année se composait des alevins qui ont été mis dans la rivière Détroit et qui parvenaient à maturité. Le rendement aurait été plus considérable encore si le froid n'avait pas pris tout le monde par surprise et n'avait pas nui aux opérations des pêcheurs.

296